
JOURNAL OFFICIEL

DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

NOUMÉA - IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE - 18 AVENUE PAUL DOUMER

LE NUMERO : 200 FRANCS

CONGRES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

2^e Mandature

COMPTE RENDU INTEGRAL DES DEBATS

Session administrative de juin - juillet et août 2004 :

7^e et dernière séance du mardi 27 juillet 2004

(après-midi)

Session extraordinaire d'août 2004 :

séance unique du mardi 17 août 2004 (matin)

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Session administrative de juin-juillet et août 2004

**7^e et dernière séance du 27 juillet 2004
(après-midi)**

1° - Election des membres de la commission permanente

2° - Election des membres de la commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA 7^e ET DERNIÈRE SÉANCE DU MARDI 27 JUILLET 2004 (APRÈS-MIDI)

L'an deux mille quatre, le mardi vingt-sept juillet à quinze heures, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de M. Harold Martin, président.

M. le président. Mesdames et messieurs, nous allons commencer nos travaux. Je salue la presse ainsi que le public. Je salue le congrès et nous allons commencer par faire l'appel. Madame Varra, s'il vous plaît.

Mme Varra. Merci, monsieur le président.

Présents : M. Bernut, Mme Beustes, MM. Bretegnier, Case, Debien, Descombels, Djaiwé, Dounehote, Mmes Duraisin, Eurisouke, Gambey, MM. Gay, George, Gomès, Mme Gomez, MM. Hamu, Herpin, Hnepeune, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Mmes Ligeard, Logologofolau, Machoro, MM. Martin, Michel, Mmes Mignard, Millet, Ohlen, M. Ounou, Mmes Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinúu, M. Tchoéaoua, Mmes Varra, Vauthier, Vigouroux, M. Vittori.

Absents : Mme Chenot (*donne procuration à Mme Robineau*), Mme Deteix (*donne procuration à M. Hnepeune*), M. Goromido (*donne procuration à M. Dounehote*), Mme Héning (*donne procuration à M. Herpin*), Mme Hnanyine (*donne procuration à M. Ounou*), Mme Ixeco (*donne procuration à Mme Ohlen*), M. Koteureu (*donne procuration à M. Vittori*), M. Loueckhote (*donne procuration à Mme Sagnet-Chaverot*), Mme Manakofaiva (*donne procuration à Mme Eurisouke*), M. Maresca (*donne procuration à Mme Ligeard*), M. Naïsseline (*donne procuration à Mme Gambey*), M. Naouna (*donne procuration à Mme Machoro*), M. Néaoutyine (*donne procuration à M. Djaiwé*), M. Pentecost (*donne procuration à M. Bretegnier*).

M. le président. Le *quorum* est atteint. Nous allons procéder successivement aux élections prévues à l'ordre du jour et nous allons commencer par la commission permanente. Monsieur le secrétaire général du congrès va rappeler le dispositif de sorte que nous soyons bien informés avant de démarrer.

M. Viale. Merci, monsieur le président. Je vais vous donner lecture de l'article 80 de la loi organique ainsi que des articles 28 et 29 du règlement intérieur.

Article 80. - Le congrès élit chaque année, en son sein et à la représentation proportionnelle des groupes d'élus suivant la règle de la plus forte moyenne, une commission permanente composée de sept à onze membres."

Le second alinéa concernant les affaires de la commission permanente, on va se référer au règlement intérieur de l'institution qui prévoit en son article 28 :

Article 28. - Le congrès élit chaque année une commission permanente composée de onze membres."

L'article 29 du règlement intérieur :

Article 29. - La désignation des membres de la

commission permanente a lieu à la représentation proportionnelle des groupes d'élus suivant la règle de la plus forte moyenne.

Les listes de candidats doivent être remises, au plus tard la veille du scrutin, au président du congrès. Elles sont signées par les candidats."

Cette formalité a été accomplie puisque l'ensemble des listes déposées par les groupes l'ont été avant le délai requis.

M. le président. Je vous remercie. Je vais donner lecture des listes qui ont été déposées. Le groupe de l'Avenir Ensemble a déposé une liste de onze noms, le groupe de l'Union Calédonienne a déposé une liste de deux noms, le groupe de l'UNI-FLNKS a déposé une liste de quatre noms et le groupe du Rassemblement-UMP/FCCI, une liste de onze noms. Les propositions sont les suivantes :

l'Avenir Ensemble : MM. Philippe Gomès, Pascal Vittori, Mmes Sylvie Robineau, Anne-Marie Siakinúu, M. Raymond Koteureu, Mmes Eliane Ixeco, Reine-Marie Chenot, M. Réginald Bernut, Mmes Monique Millet, Isabelle Ohlen, M. Philippe Michel

l'Union Calédonienne : Mme Caroline Machoro, M. Pascal Naouna

l'UNI-FLNKS : MM. Jean-Pierre Djaiwé, Jacques Lalié, Mmes Patricia Hnanyine, Valentine Eurisouke

le Rassemblement-UMP/FCCI : MM. Pierre Bretegnier, Hamu Hnaéjé, Mme Cynthia Ligeard, M. Pierre Maresca, Mme Annie Beustes, M. Simon Loueckhote, Mmes Simone Mignard, Françoise Sagnet-Chaverot, Hélène Varra, Ana Logologofolau, M. Eric Gay

Nous allons distribuer comme d'habitude le matériel électoral que je vais avant tout vérifier. Au passage, tous ceux qui ont des procurations doivent disposer de deux bulletins de chaque liste y compris deux bulletins blancs.

Mme Gambey. Excusez-moi, il me manque un bulletin, monsieur le président.

M. le président. Il vous manque un bulletin.

Mme Gambey. Oui.

M. le président. Très bien.

M. Viale. Qu'avez-vous comme bulletins, madame Gambey ?

Mme Gambey. Il me manque celui de l'Avenir Ensemble.

M. le président. Veuillez donner à madame Gambey un bulletin de l'Avenir Ensemble, s'il vous plaît.

Mme Gambey. Je vous remercie.

M. le président. Je vous repose clairement la question, avez-vous tous devant vous quatre bulletins imprimés plus un bulletin blanc et pour ceux qui ont une procuration, huit bulletins imprimés plus deux bulletins blancs ? ... C'est clair. On va pouvoir procéder aux opérations de vote. Attention car pendant le vote, on ne peut plus rien demander parce que c'est sans débat. Nous procédons au vote. Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos. Nous allons procéder au dépouillement.

Mme Sagnet-Chaverot. Combien y a-t-il de bulletins ?

M. Viale. 54 bulletins, madame Sagnet-Chaverot.

Nombre de membres composant le congrès :	54
Nombre de membres présents :	40
Nombre de votants :	54 (dont 14 procurations)
Bulletin blanc ou nul :	1
Suffrages exprimés :	53

Ont obtenu :

. liste de l'Avenir Ensemble :	21 voix
. liste du Rassemblement-UMP/FCCI :	16 voix
. liste de l'UNI-FLNKS :	9 voix
. liste de l'Union Calédonienne :	7 voix
. bulletin blanc :	1 voix

En terme de répartition des sièges, voici le décompte :

. liste de l'Avenir Ensemble :	5 sièges
. liste du Rassemblement-UMP/FCCI :	3 sièges
. liste de l'UNI-FLNKS :	2 sièges
. liste de l'Union Calédonienne :	1 siège

M. le président. Monsieur le secrétaire général du congrès va vous annoncer le nom de ceux qui ont été élus à la commission permanente.

M. Viale. Merci, monsieur le président.

Sont, donc, élus membres de la commission permanente :

MM. Philippe Gomès, Pascal Vittori, Mmes Sylvie Robineau, Anne-Marie Siakinúu, MM. Raymond Koteureu, Pierre Bretegnier, Hnaéjè Hamu, Mme Cynthia Ligeard, MM. Jean-Pierre Djaiwé, Jacques Lalié, Mme Caroline Machoro.

(Applaudissements)

- M. Simon Loueckhote entre dans la salle de délibérations. Il est 15 heures 15.

M. le président. Bien, Voilà. Nous avons, donc, terminé avec la commission permanente et nous allons maintenant procéder à l'élection des membres de la commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières.

Le secrétaire général du congrès va vous rappeler le dispositif de vote.

M. Viale. Merci, monsieur le président. La commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières était la dernière à mettre en place puisqu'à la précédente séance, nous avons opéré de la même façon pour les onze premières commissions. Je vous rappelle les dispositions du règlement intérieur en ce qui concerne les commissions intérieures :

Art. 17. - Le congrès procède annuellement à l'élection des membres composant ses commissions intérieures. Elles comprennent onze membres.

Leur désignation a lieu d'un commun accord, en s'efforçant de tenir compte de la représentativité des différents groupes du congrès.

Le congrès se prononce à main levée, pour chaque commission, sur la proposition de liste unique de candidats, élaborée conformément aux dispositions de l'alinéa précédent.

Les listes doivent être déposées par les présidents de groupe ou leur représentant, dûment mandaté. Elles sont enregistrées à la présidence du congrès, au plus tard la veille du scrutin."

Cette formalité a été accomplie dans les délais requis.

"Aucune candidature ne peut être déposée ou retirée après l'ouverture du scrutin par le président.

En cas de désaccord, il est procédé à leur élection par un vote à la majorité simple, à main levée. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est élu."

Vous vous rappelez qu'à la fois précédente, la répartition était de 5, 3, 2, 1, la même que pour la commission permanente, en ce qui concernait les commissions intérieures.

M. le président. Bien. Je vais vous annoncer le dépôt de candidatures. Il y a cinq candidatures de l'Avenir Ensemble, quatre du Rassemblement-UMP/FCCI, deux de l'UNI-FLNKS et deux de l'Union Calédonienne. Les propositions sont les suivantes :

- **l'Avenir Ensemble** : Mme Eliane Ixeco, M. Raymond Koteureu, Mmes Reine-Marie Chenot, Isabelle Ohlen, M. Nidoish Naïsseline

- **le Rassemblement-UMP/FCCI** : MM. Simon Loueckhote, Hnaéjè Hamu, Marc Kanyan Case, Mme Ana Logologofolau

- **l'UNI-FLNKS** : MM. Guigui Dounehote, Jacques Lalié

- **l'Union-Calédonienne** : MM. Cézelin Tchoéaoua, Pascal Naouna

Au vu de ce que nous avons déjà fait dans les autres commissions, j'interroge le Rassemblement-UMP/FCCI ainsi que l'Union Calédonienne sur le retrait possible de l'une de vos candidatures ou souhaitez-vous que nous procédions au vote ? ... Monsieur Lepeu, vous avez la parole.

M. Lepeu. Monsieur le président, le groupe de l'Union Calédonienne retire la candidature de M. Naouna.

M. le président. Monsieur Lepeu, vous avez deux candidatures celles de M. Cézelin Tchoéaoua et de M. Pascal

Naouna. Vous retirez la candidature de M. Naouna, reste, donc, en liste celle de M. Cézelin Tchoéaoua. Madame Ligeard, vous avez la parole.

Mme Ligeard. Pour le Rassemblement-UMP/FCCI, nous retirons la candidature de Mme Logologofolau.

M. le président. Vous retirez, donc, la candidature de Mme Logologofolau. Il vous reste, donc, en présence : M. Simon Loueckhote, M. Hnaéjè Hamu, M. Marc Kanyan Case qui sont, donc, vos candidats. Madame Sagnet-Chaverot, voulez-vous dire quelque chose ?

Mme Sagnet-Chaverot. Non. Quand je veux parler, on m'entend.

M. le président. Pardon ?

Mme Sagnet-Chaverot. Quand je veux parler, on m'entend et ce n'est pas le cas !

M. le président. Oui, mais c'est bien que je vous aie entendue. Vous savez, je ne me prends pas pour Jeanne d'Arc, je vous ai entendue.

Mme Sagnet-Chaverot. (*inaudible*)

M. le président. Non, mais si vous voulez parler, pour une fois que je vous donne le micro gentiment, on ne va pas commencer à se disputer.

Très bien. Je mets aux voix ces candidatures.

(*Approuvé.*)

Pour cette commission des affaires coutumières ou plus précisément la commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières, monsieur le secrétaire général du congrès, je voudrais que vous rappeliez les membres de cette commission pour que ce soit clair.

M. Viale. Sont, donc, élus membres de la **commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières : Mme Eliane Ixeco, M. Raymond Koteureu, Mmes Reine-Marie Chenot, Isabelle Ohlen, MM. Nidoish Naïsseline, Simon Loueckhote, Hnaéjè Hamu, Marc Kanyan Case, Guigui Dounehote, Jacques Lalié, Cézelin Tchoéaoua.**

M. le président. Très bien. Alors, je propose que les membres de la commission permanente puissent se réunir tout de suite pour désigner leur président, leur vice-président et leur secrétaire. Attendez, une petite minute s'il vous plaît. Monsieur Michel, asseyez-vous, je vous remercie.

Pour les membres de la commission de la législation et de la réglementation relatives aux affaires coutumières, je propose que l'on diffère l'élection du président, du vice-président et du rapporteur pour la simple raison qu'il y

avait, jusqu'à présent, trois coprésidents et l'expérience nous a montré que cela ne fonctionnait pas. Donc, il faut revenir à une autre formule. Comme nous n'avons pas eu le temps, les uns et les autres d'en parler, que ce n'est pas encore au point, je vous propose que l'on diffère, donc, l'élection du président, du vice-président et du rapporteur.

Le règlement intérieur dit que les commissions peuvent être présidées par un président, bien entendu, ou être coprésidées. C'est ce que je vous propose pour que nous ayons le temps de la réflexion sur cette commission et que nous puissions, le cas échéant, avoir l'avis du gouvernement sur cette question.

Bien, mesdames et messieurs, je vous remercie et, donc, pour ceux qui sont membres de la commission permanente, je vous demande de vous rendre instamment au rez-de-chaussée. Attendez, s'il vous plaît, monsieur George.

M. Viale. Mesdames et messieurs les conseillers, avant de lever la séance, vous avez dû trouver sur vos pupitres un imprimé qui concerne les Assises de la Recherche et on vous a également mis un formulaire de préinscription. On est quand même sensible au fait que vous soyez également intéressés par ce domaine et, donc, remplissez vos fiches de préinscription puisque nous avons besoin de savoir le nombre d'élus participants pour pouvoir programmer les différents ateliers avec le Haussariat. Donc, s'il vous plaît, ceux qui ne sont pas intéressés sont dispensés de remplir ce formulaire, mais on vous invite quand même à le faire parce que c'est très intéressant. Vous avez sur vos pupitres un dossier bleu, voilà.

M. le président. Bien. Mesdames et messieurs, je vais vous donner maintenant lecture de l'arrêté n° 2265-04/SGCNC-2004 du 27 juillet 2004 portant clôture de notre session administrative :

Arrêté portant clôture de la session administrative du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Art. 1^{er}. - La session administrative du congrès de la Nouvelle-Calédonie ouverte le mardi 1^{er} juin à 9 heures est déclarée close le mardi 27 juillet 2004 à 15 heures 35.

Art. 2. - Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

L'ordre du jour étant épuisé, notre dernière séance est levée.

La séance est levée à 15 heures 35.

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

SOMMAIRE ANALYTIQUE

Session extraordinaire d'août 2004

**Séance unique du 17 août 2004
(matin)**

1° - Divers

- minute silence DALAP
- déclaration politique générale Thémereau

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SÉANCE UNIQUE DU MARDI 17 AOÛT 2004 (MATIN)

L'an deux mille quatre, le mardi dix-sept août à neuf heures quarante minutes, le congrès de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans la salle de ses délibérations, 1 boulevard Vauban, sous la présidence de M. Harold Martin, président.

M. le président. Mesdames et messieurs, nous allons démarrer nos travaux. La séance solennelle de ce jour est un moment très important dans la vie de notre institution. Le discours de politique générale de la présidente du gouvernement est un acte important dans notre mandature et nous avons, donc, convié les responsables politiques, administratifs, civils, militaires et religieux à assister à cette séance. Je tiens à remercier très vivement Monsieur le haut-commissaire de la République de nous honorer de sa présence.

Je voudrais remercier également les parlementaires, les présidents des assemblées de province, les maires de Nouvelle-Calédonie qui sont en nombre aujourd'hui, le président du sénat coutumier, le président du conseil économique et social, les présidents des chambres consulaires, l'Avocat général représentant le Procureur général, le Premier président de la Cour d'appel, le président du tribunal de grande instance de Nouméa, le président du tribunal administratif, le président de la chambre territoriale des comptes, le trésorier payeur général, Mme Marie-Claude Tjibaou, conseillère économique et sociale, le commandant supérieur des Forces armées en Nouvelle-Calédonie, les secrétaires généraux du haut-commissariat, le directeur de cabinet du haut-commissaire, le commissaire délégué pour la province Sud, les représentants des forces de terre, de mer et de l'air ainsi que les forces de police, les consuls généraux et les consuls honoraires, les autorités religieuses, Mme la déléguée du médiateur de la République en Nouvelle-Calédonie, les responsables des organismes financiers des établissements publics, les représentants des syndicats qui sont avec nous aujourd'hui, le nombreux public, la presse au grand complet et vous, chers collègues. Nous allons démarrer, comme traditionnellement, par faire l'appel. Madame Hénin, vous avez la parole.

Mme Hénin. Merci, monsieur le président.

Présents : M. Bernut, Mme Beustes, MM. Bretegnier, Case, Mme Chenot, M. Descombels, Mme Deteix, MM. Djaiwé, Dounehote, Mmes Duraisin, Gambey, MM. Gay, George, Mmes Goa, Gomez, MM. Goromido, Hamu, Mme Hénin, MM. Herpin, Hnepeune, Koteureu, Mme Lagarde, MM. Lalié, Lepeu, Lèques, Mmes Ligeard, Logologofolau, M. Loueckhote, Mmes Machoro, Manakofaiva, MM. Maresca, Martin, Michel, Mmes Mignard, Millet, MM. Naisseline, Naouna, Néaoutyine, Mme Ohlen, M. Ounou, Mmes Palaou, Robineau, Sagnet-Chaverot, Siakinúu, Vigouroux, M. Vittori.

Absents : M. Debien, Mme Eurisouke, M. Gomès, Mme Ixeco, MM. Pentecost (excusé), Tchoéaoua, Mmes Varra, Vauthier.

M. le président. Je vous remercie. Avant que nous

prenions l'ordre du jour, je voudrais dire notre regret à tous, de la disparition de notre collègue Francis Dalap que nous connaissions tous puisqu'il a été élu de 1989 à 1994. Il a dû nous quitter en 1994 parce qu'il était malade. Francis Dalap a consacré toute son existence à la vie publique. Il a été un des fondateurs de l'Union Calédonienne. A Pouébo, il a beaucoup fait pour les populations et les tribus et a été l'un des fondateurs de l'enseignement catholique dans cette commune. Puis, dans cet hémicycle, il s'est occupé, en particulier, de la commission de l'agriculture et de la pêche et, en même temps, a été vice-président de la commission permanente. Alors, je voudrais qu'en sa mémoire, nous puissions observer une minute de silence.

- Les membres du gouvernement, les conseillers du congrès de la Nouvelle-Calédonie et l'ensemble du public se lèvent pour observer une minute de silence -

.....

M. le président. Je vous remercie. En votre nom et au nom de l'institution, j'adresserai nos sincères condoléances à la famille de notre ami Francis Dalap. Nous allons, donc, revenir à l'ordre du jour. En application de l'article 66 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, la présidente du gouvernement a demandé la tenue d'une session extraordinaire du congrès afin de présenter une déclaration de politique générale, conformément à l'article 117 de cette même loi.

Par lettre du 6 août 2004 et après avis du bureau, lors de la conférence des présidents réunie le 10 août dernier, le congrès a été convoqué ce jour afin que la présidente de l'exécutif calédonien présente sa déclaration de politique générale. Je vous donne lecture de l'arrêté n° 2265-05/SGCNC-2004 du 17 août 2004 portant convocation du congrès de la Nouvelle-Calédonie en session extraordinaire :

Arrêté portant convocation du congrès de la Nouvelle-Calédonie en session extraordinaire

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment en son article 66 ;

Vu la lettre n° 3040-853 en date du 6 août 2004 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

A r r ê t e :

Art. 1^{er}. - Le congrès de la Nouvelle-Calédonie est convoqué en session extraordinaire, le mardi 17 août 2004 à 9 heures 30.

Art. 2. - La présente session extraordinaire ne peut excéder un mois.

Art. 3. - Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.”

Je vais, donc, donner la parole, à Mme Marie-Noëlle Thémereau, présidente du gouvernement pour sa déclaration et je la remercie par avance.

Les conditions ne sont pas idéales mais comme..., c'est une fois tous les cinq ans, nous ne sommes pas outillés.

Mme Thémereau. Monsieur le président, c'est parfait. N'avez pas d'inquiétude, je peux y aller ?

M. le président. Allez-y.

Mme Thémereau. Je vous remercie.

Monsieur le président du congrès,
Monsieur le haut-commissaire de la République,
Messieurs les parlementaires,
Monsieur le président de l'assemblée de la province des
Les Loyauté,
Monsieur le président de l'assemblée de la province Nord,
Monsieur le président de l'assemblée de la province Sud,
Monsieur le président du sénat coutumier,
Monsieur le président du conseil économique et social,
Madame la conseillère économique et sociale,
Mesdames et messieurs les représentants des corps
constitués,
Mesdames et messieurs les membres du congrès,
Madame et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs,

Au-delà de ces travées, c'est aussi à toute la population qui vit sur le territoire que je veux m'adresser.

Les élections du 9 mai 2004 ont marqué à la fois une rupture et une continuité. La continuité, dans le cadre rassurant de l'Accord de Nouméa, que nous nous sommes engagés à appliquer. Tels de nouveaux signataires invités par les urnes, nous l'appliquerons, donc, avec loyauté.

La rupture, car ce vote a sonné le glas d'un système figé dans le confort de sa majorité où deux blocs se heurtaient à intervalles réguliers. (*brouhaha dans les rangs du Rassemblement-UMP/FCCI*)

M. Maresca. Nous ne sommes plus en campagne électorale.

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Maresca, ne soyez pas désobligeant. C'est sans débat.

M. Maresca. ... Ce n'est pas possible !

Mme Thémereau. D'un côté comme de l'autre, c'est la diversité des analyses et la liberté de penser qui l'ont emporté, à l'image d'une société multiculturelle, évolutive et démocratique.

Il est de notre responsabilité d'élu que ce résultat des urnes devienne une chance pour le dialogue, une chance pour le respect mutuel, une chance pour la Calédonie.

La société calédonienne, dans toute sa complexité, s'est en partie libérée du joug de l'histoire, de la peur et du silence. (*Brouhaha dans les rangs du Rassemblement-UMP/FCCI*)

(*Applaudissements dans le public*)

M. Maresca. Ce ne sont pas des paroles d'apaisement, madame la présidente. Ce ne sont pas des paroles d'apaisement que vous prononcez.

M le président. Madame Thémereau, arrêtez-vous, trente secondes.

M. Bretegnier. Vous vivez dans la peur !

M. le président. Je voudrais rappeler aux membres du Rassemblement-UMP/FCCI qu'il convient de laisser parler la présidente. (*Brouhaha dans les rangs du Rassemblement-UMP/FCCI*).

M. Maresca. ... Pour dire n'importe quoi !

M. le président. Attendez !

M. Loueckhote. Arrêtez ! En d'autre temps, vous n'avez pas observé cette attitude, voyons ! Arrêtez, monsieur le président. On connaît la musique. C'était le goulag, avant, la Calédonie, ouais !

(*Brouhaha dans l'hémicycle*)

M. le président. Monsieur Loueckhote, alors je vous le redis, ...

M. Loueckhote. ...C'était le goulag, avant, la Calédonie !

M. le président. Vous allez laisser parler la présidente ... s'il vous plaît !

Mme Thémereau. Allez, un peu de sérénité.

M. le président. Madame Thémereau, laissez-moi finir, laissez-moi finir !

M. Bretegnier. (*inaudible*)

M. le président. Monsieur Bretegnier, laissez-moi finir.

M. Maresca. (*inaudible*)

Mme Thémereau. Mais si. Vous le verrez. Vous le verrez.

M. le président. Attendez, c'est très clair, je vous demande de garder le silence parce que sinon, je vais prendre d'autres dispositions, je vous l'assure. Alors, vous écoutez gentiment dans votre coin.

M. Maresca. ... Allez-vous nous faire exclure ? Allez-vous appeler la force publique, monsieur le président ?

M. le président. Et vous allez donner un autre spectacle de vous (*brouhaha dans le public.*) Et vous allez donner un autre spectacle de vous parce que franchement, ce n'est pas brillant. Continuons.

Mme Thémereau. Je continue.

M. Maresca. Vous avez été un bon exemple, monsieur le président, dans le passé.

Mme Thémereau. L'incident est terminé, ce n'est rien du tout.

Les médias changent de ton, les langues se délient, (*Rires*) certaines entreprises reprennent espoir...

M. Maresca. ... Nous, on nous interdit de parler !

Mme Thémereau. Autant de signes de mutations économiques, culturelles et sociales, qui manifestent une prise de conscience collective : le destin commun est possible.

Bien sûr, nous devons le parfaire en travaillant en commun, pas à pas et jour après jour, car c'est un immense espoir, c'est un immense chantier.

Le temps est, donc, venu pour le gouvernement de prendre un nouveau départ, de retrousser ses manches et de s'acheminer, main dans la main, vers une communauté de destin à laquelle nous appelle l'Accord de Nouméa.

Nous ne cesserons pas de travailler à la réalisation de vos attentes, celles d'hier pour la paix, celles d'aujourd'hui pour l'amélioration des conditions de vie de chacun et celles de demain pour répondre aux espoirs que nous plaçons dans tous les enfants de ce pays.

Car la Nouvelle-Calédonie est riche, mais il ne faut pas prendre ce mot au sens étroit. La vraie richesse de ce pays, ce sont ses femmes, ses hommes et sa terre ; richesse des communautés que nous voulons toutes inviter au destin commun ; richesse des compétences et des savoirs ; richesse des volontés pour faire avancer le pays et richesse bien sûr du sous-sol. Je dis cela pour ne jamais oublier où nous sommes et qui nous sommes.

Nous sommes tous - je dis bien nous sommes tous - les nouveaux bâtisseurs d'une Calédonie juste et unie, et forts de l'expérience du passé, nous aurons à cœur de veiller à ne pas reproduire les erreurs d'autrefois.

Mais, allez-vous me dire, comment construire ce destin commun ?

Certaines pistes ont été tracées, il faut les poursuivre et sans doute mieux les baliser. Mais il y a aussi de nouvelles voies à tracer.

Le destin commun s'adresse à tous, mais il sera avant tout l'héritage que nous allons léguer à nos enfants. Près de la moitié des Calédoniens ont moins de 25 ans. C'est dire l'importance qu'il nous faut accorder à l'éducation et à la formation.

L'école doit bien sûr apprendre à « parler, lire, écrire, compter... ». Elle ne doit pas oublier qu'elle doit aussi apprendre aux enfants de ce pays à « vivre ensemble » !

Ce gouvernement propose de mettre l'école au cœur de l'Accord de Nouméa, parce qu'une citoyenneté, contrairement à une nationalité, ne se donne pas, elle se construit. Je dirais même qu'elle s'apprend.

Être citoyen calédonien, c'est-à-dire ressentir cette appartenance à toutes les composantes de ce pays, sans choisir l'une ou l'autre en fonction de ses envies, de ses intérêts ou de ses obligations, cela demande du temps. La citoyenneté s'enracine également dans l'espace océanien qu'est le Pacifique Sud. Or, l'école est ce creuset dans lequel chacun prend le temps de comprendre qu'il est et où il est,

pour mieux appréhender ce qui l'entoure.

L'école doit, donc, permettre aux jeunes de savoir ce qu'ils veulent faire. Elle doit révéler leur personnalité et les aider à construire leur identité. Elle cultive le savoir être comme le savoir-faire. C'est pourquoi les programmes scolaires doivent être adaptés à ce que nous sommes et, mieux, à ce que nous voulons être. Dès la rentrée 2005, les programmes intégrant les spécificités sociales et culturelles de la Nouvelle-Calédonie seront proposés pour les cycles primaires. Ils permettront aux enfants, par une meilleure connaissance de leur milieu, de s'ouvrir sur le monde contemporain.

C'est pourquoi aussi ces programmes consacreront l'introduction officielle des langues et de la culture kanak, conformément à l'Accord de Nouméa. Toutes les études montrent que l'apprentissage de la langue française est facilité par la maîtrise de sa culture et de sa langue maternelle. Le français et les langues kanak formeront de cette façon un duo et non un duel. Dans ce cadre, la création de l'Académie des langues kanak, dans l'esprit de l'Accord, permettra de sauvegarder ces langues et d'en transmettre le bon usage par des locuteurs expérimentés.

Mais savoir qui l'on est et d'où l'on vient ne suffit pas, surtout lorsqu'on reste isolé au fond de la classe. Le gouvernement veut que l'école soit celle de la réussite. On a trop longtemps appris aux calédoniens à se sous-estimer ou à se mésestimer. Tous les jeunes de Koumac, de La Foa, de Poindimié, de Thio ou de Lifou méritent d'avoir leur chance, de concrétiser leurs ambitions. Nous devons tendre de toutes nos forces vers l'égalité des chances, en particulier grâce à l'école.

Nous comptons sur toutes les forces pédagogiques du pays pour arriver à cela. Et pour les soutenir dans cette tâche particulièrement difficile, nous allons nous lancer dans un programme de formation sans précédent : dès la rentrée 2005, le nombre de postes d'élèves maîtres ouvert à l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) sera doublé, c'est-à-dire que de trente postes soumis aux concours extérieurs, nous passerons à soixante et les postes de professeurs des écoles à l'Institut Universitaire de Formation (IUFM) passeront de 35 à 45. Ainsi, dès la rentrée 2005, au lieu de former 95 enseignants, nous en formerons 135 par an. Notre objectif est d'avoir un maître formé devant chaque classe au terme de la mandature.

Pour lutter efficacement contre l'échec scolaire, nous allons doter la Nouvelle-Calédonie, entre autres, d'un cadre réglementaire clair et volontariste, pour l'adaptation et l'intégration scolaire. A partir de cette première étape, il s'agira de clarifier les procédures d'intervention des maîtres spécialisés travaillant au sein des Réseaux d'Aides aux Enfants en Difficulté (RASED), avec l'aide de psychologues scolaires. Afin de renforcer l'efficacité de leur action, nous publierons également des outils en direction des maîtres pour les aider à mieux répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté.

Puisque nous avons la possibilité de mettre en œuvre le transfert de compétence dans l'enseignement secondaire et primaire privé, il nous faut définir un véritable projet d'éducation. On ne transfère que pour améliorer le service public de formation, de l'éducation.

Ensuite, il nous faut maîtriser la question financière : les investissements lourds doivent être effectués avant le transfert où leur financement doit être garanti sur la durée. Nos dépenses en matière d'enseignement du second degré augmentent de 6 à 8 % par an. Or, l'évolution annuelle de la dotation de compensation de l'Etat, telle qu'elle est prévue par la loi organique, est de 1 à 2 %.

Il nous faut aussi agir pour que le niveau d'équipement soit ramené à parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Le coût approximatif de remise à niveau de l'enseignement privé est de 7 milliards de F.CFP.

Il faut également que la Nouvelle-Calédonie soit préalablement associée à l'exercice de la compétence ; cette volonté devra se concrétiser dès le début de ce mandat.

Enfin, les financements de l'Etat affectés à la construction des collèges sont largement insuffisants face aux besoins constatés, essentiellement du fait du développement de l'agglomération du grand Nouméa. Il est impératif qu'un effort particulier soit fait pour que nos élèves soient bien accueillis.

Cependant, l'école ne résout pas tout. Apprendre à se respecter les uns les autres ne donne pas forcément un travail. Or, il est tellement plus facile de vivre ensemble quand on se sent bien chez soi, quand on a confiance dans l'avenir, quand on a un emploi stable et correctement rémunéré. La formation professionnelle est la suite naturelle et complémentaire de ce que propose l'école.

Partant du constat que 45 % de la population de la Nouvelle-Calédonie de plus de 14 ans n'a aucun diplôme, le gouvernement érige la formation et l'insertion professionnelles en priorité du pays.

La réforme de la formation professionnelle a été engagée en 2003, dans un très large consensus.

Mme Sagnet-Chaverot. Merci, madame la présidente.

Mme Thémereau. Elle doit répondre aux besoins des entreprises comme aux attentes des salariés. Le gouvernement entend orienter cette réforme en promouvant l'emploi local et en favorisant le progrès social.

Cette politique ambitieuse est soutenue par l'Union Européenne qui apporte une aide financière de 2,5 milliards F.CFP pour la période de 2004 à 2007. Les besoins en matière de formation professionnelle ayant augmenté, il est urgent de lancer la construction d'un nouveau lycée professionnel. Nous attendons de l'Etat un engagement ferme et rapide.

Mais l'essentiel pour les jeunes Calédoniens, tout au long de leur parcours, est de croire en eux-mêmes et de s'impliquer à 100 % pour réaliser leurs rêves et leurs ambitions. C'est aussi cela, être bâtisseur : prendre en main son destin avec les moyens qui vous sont offerts et que nous nous battons pour améliorer !

Cependant, la création d'une véritable promotion calédonienne ne suffit pas. Il faut aussi engager des réformes nouvelles pour créer l'identité commune. La culture, c'est le « goût de la vie » que nous partageons au quotidien.

Pour promouvoir une culture vivante, il faut commencer par ce qui est immédiatement possible : développer les cultures du pays par la protection des droits d'auteurs et celle des savoirs traditionnels, par le fonds d'aide à l'excellence artistique et la mission sur le patrimoine kanak dispersé.

Il faut aussi pérenniser des événements comme le salon du livre, les manifestations de l'Agence pour le développement de la culture kanak (ADCK) et le festival des arts du Pacifique.

Nous souhaitons enfin relancer la dynamique des pôles structurants que sont le musée de la Nouvelle-Calédonie, les archives territoriales, l'Ecole territoriale de musique (ETM) et la bibliothèque Bernheim.

Il nous faut également concrétiser la reconnaissance de l'identité kanak et commencer par là où il nous faudra finir : les signes identitaires. La discussion sera engagée, mais la marche forcée n'est pas le bon rythme. Il faut trouver ce qui nous rassemble, pas à pas et ce qui nous identifie.

Je propose, dans cette discussion, conformément à l'Accord de Nouméa, suivant lequel – je cite - « une mention du nom du pays pourra être apposée sur les documents d'identité, comme signe de citoyenneté ». Donc, je propose que le gouvernement mette en place, avec l'Etat, la carte d'identité du citoyen calédonien.

M. Maresca. Pas d'accord !

(Applaudissements dans le public)

M. Bretegnier. Le Front National applaudit ...

M. Herpin. ... Vous avez perdu votre majorité.

M. le président. Monsieur Bretegnier, taisez-vous cela commence à bien faire !

Mme Thémereau.

La construction du destin commun commence aussi, concrètement, en permettant à tous de bénéficier des richesses réelles et potentielles du pays. Il faut créer de la richesse par la mise en valeur de nos atouts.

Le gouvernement entend s'ancrer dans la réalité, il portera son effort vers un développement durable qui doit profiter à tous les calédoniens et d'abord aux plus modestes. La valorisation de nos richesses minières, touristiques, agricoles, doit fournir des emplois aux calédoniens. Le meilleur moyen d'enrichir le pays c'est d'assurer de meilleurs revenus à tous, salariés comme entrepreneurs. C'est pourquoi nous devons encourager notre industrie, nos services et notre agriculture.

Toute création d'entreprise est source de richesse pour le pays. C'est vrai pour le nickel : voilà pourquoi nous devons tout faire pour transformer sur place notre minerai, plutôt que de l'exporter tel quel. Mais c'est vrai aussi pour les industries locales ou le secteur touristique qui représente autant d'emplois directs que la mine.

Concernant le nickel, le gouvernement entend finir au plus tôt la refonte de la réglementation minière devenue

totallement obsolète. Cela passe par la création urgente du schéma de mise en valeur des ressources minières, prévu par l'Accord de Nouméa. Ce schéma comportera un important volet consacré à la protection de l'environnement, dont la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité des espèces calédoniennes. Nous devons aboutir à une exploitation rationnelle de nos ressources.

Bien évidemment, dans les domaines de sa compétence, le gouvernement aidera, autant qu'il le pourra et même s'il ne lui appartient pas directement de choisir l'ordre des projets, la province Nord d'abord et la province Sud, dans la réalisation des deux projets d'usines métallurgiques en cours.

Notre objectif est double : permettre d'une part, la participation véritable de la Nouvelle-Calédonie et de ses provinces, au capital de ces deux projets industriels. Veiller d'autre part, à ce que les retombées économiques, liées à la construction et à l'exploitation de ces deux usines, soient les plus importantes possibles pour la Nouvelle-Calédonie, sa population et ses entreprises.

Aux côtés de ces deux grands projets, les industries de transformation locale doivent être un maillon essentiel de la création d'emploi et de valeur ajoutée pour la Nouvelle-Calédonie. Opérant dans un marché de petite taille, elles ne peuvent survivre et se développer sans bénéficier, d'une manière ou d'une autre, d'une certaine protection. Celle-ci doit se faire dans la concertation avec l'ensemble des partenaires économiques, afin qu'une véritable valeur ajoutée se substitue à l'importation. Le gouvernement a la volonté de soutenir ces entreprises, dès lors qu'elles fabriquent des produits de bonne qualité à des prix compétitifs.

Lorsque la taille du marché n'autorise pas l'établissement d'une concurrence locale, elles seront soumises à un contrôle des prix permettant d'éviter les abus de position dominante.

Le gouvernement engagera une étude détaillée de notre dispositif de soutien et de protection, afin de disposer des moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une protection plus équitable et plus adaptée de la situation de chaque branche d'activité.

Notre développement touristique est en panne. Même si le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de compétence particulière en la matière, sinon celle liée à la fiscalité et au transport aérien, il nous faut définir ensemble les axes d'un renouveau de notre politique touristique. Les provinces devront y jouer un rôle majeur en partenariat avec les organisations professionnelles concernées. Tirons, sans état d'âme, les leçons de cet échec afin d'insuffler une nouvelle dynamique à un secteur d'activité qui pourrait constituer demain un pôle majeur d'emplois et de revenus, tout en contribuant aussi au rééquilibrage économique du pays.

M. Bretegnier. Le Méridien, c'est un échec ?

Mme Thémereau.

L'agriculture constitue la principale source d'emploi et de revenu des calédoniens qui vivent en brousse. Or, un tiers des exploitations agricoles de Nouvelle-Calédonie a purement et simplement disparu au cours des 10 dernières années. Pour

enrayer ce phénomène, le gouvernement doit engager une politique active de diversification, de transformation et d'exportation des productions, en étroite concertation avec les provinces compétentes en matière de développement. Une réforme du système de régulation des importations de fruits et légumes est aussi nécessaire. Elle doit notamment contribuer à améliorer l'écoulement des productions locales, la stabilité des prix et l'établissement de normes de qualité.

Le gouvernement a proposé également au congrès, dans le projet de loi du pays sur la nouvelle réglementation économique, un dispositif de moralisation et d'encadrement des pratiques commerciales de la grande distribution. En effet, ces pratiques pénalisent de plus en plus les revenus des producteurs.

Nous encouragerons également la recherche scientifique dans les domaines de l'aquaculture, ainsi que les actions concertées des producteurs pour le développement de leurs filières. Enfin, il est nécessaire d'intervenir d'urgence pour restructurer le secteur de la pêche qui traverse de graves difficultés. Les travaux seront initiés sur la base d'un engagement ferme de la majorité des professionnels.

Le développement d'un pays passe aussi par le respect de ce qui appartient à l'autre. Le respect de la propriété privée, limitée aujourd'hui à 315 000 ha sur l'ensemble du pays, contre 475 000 pour les terres coutumières, doit s'inscrire dans les faits et dans les mentalités. En effet, l'action de redistribution foncière menée au cours des 25 dernières années a été considérable. L'enjeu aujourd'hui, c'est la mise en valeur des propriétés attribuées. C'est pourquoi, le fonds de garantie prévu par l'Accord de Nouméa et destiné à permettre le développement des terres coutumières doit être installé le plus rapidement possible de façon à ce que celles-ci, propriétés des groupements de droit particulier local (G.D.P.L.), pour une grande part, portent enfin leurs fruits.

Une fois le développement lancé, se pose la question de la répartition des richesses. Le développement de la Nouvelle-Calédonie doit se faire sous le signe de l'équité. Cette équité doit d'abord s'organiser géographiquement.

L'Accord de Nouméa nous impose d'élaborer un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie. Ce schéma exprime les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, de biodiversité naturelle, d'équipement, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel du pays.

Au-delà de la répartition de compétence entre les diverses collectivités, ce schéma sera le lien fort et indéfectible préservant l'unité du pays et la réelle solidarité entre tous ses habitants. C'est notre volonté la plus chère et c'est pourquoi le schéma figure dans les attributions d'un de ses membres du gouvernement, signe de volontarisme. Il s'agit d'élaborer des principes directeurs auxquels chaque collectivité se référera en fonction de sa compétence propre.

Mais le schéma ne se limite pas à ces orientations. La loi organique ajoute qu'il fixe les objectifs à atteindre et prévoit les moyens à mettre en œuvre par l'Etat, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes. Les contrats de développement signés avec l'Etat doivent y être compatibles, dit la loi.

Il nous paraît indispensable que cet outil des contrats de développement soit poursuivi sans à-coups. Il ne peut en effet être envisagé, comme nous l'a indiqué récemment M. le haut-commissaire, de se passer d'une tranche annuelle de financement en 2005. Le financement de l'Etat pour ces actions doit être préservé en Nouvelle-Calédonie, afin que les efforts des citoyens calédoniens continuent d'être portés par la communauté nationale et nous l'en remercions.

Il ne faut pas non plus oublier que la Nouvelle-Calédonie est un archipel, un territoire éclaté. Le principe d'unité n'en est que plus nécessaire. Le développement passe, donc, par une compensation des difficultés insulaires. Le gouvernement va, donc, s'attacher à traiter le plus rapidement possible la question de la continuité territoriale entre les îles et la grande terre, notamment par la mise en place d'une aide pour le transport des passagers et du fret.

Le développement économique doit aussi s'appuyer sur un équilibre social, encore instable et fragile.

Le gouvernement entend tout mettre en œuvre pour assurer la cohésion sociale du pays, notamment en s'attaquant à des réformes de fonds : la généralisation des allocations familiales, l'amélioration de la condition des femmes, l'emploi local, la relance du pacte social, la modernisation du secteur de la santé et la prise en charge des personnes handicapées et des personnes âgées.

Un enfant sur cinq, soit près de 14 000 enfants, est exclu du régime des allocations familiales. Ce système est inacceptable dans un pays comme le nôtre où le produit intérieur brut (PIB) par habitant est équivalent à celui des pays européens. Il accroît la marginalisation des plus démunis. La généralisation des allocations familiales, d'un coût de 2 milliards de F.CFP, sera financée par une contribution progressive à l'impôt sur les sociétés, supportée par les entreprises dégageant un bénéfice annuel de plus de 200 millions de F.CFP. Cette réforme, indispensable, constituera pour ces familles un progrès et une reconnaissance de leur dignité.

Cette mesure doit aussi contribuer à soutenir les femmes dans leur double rôle de mère et de travailleuse. Car les femmes sont des actrices à part entière de ce nouveau contrat social. La parité, lors des dernières élections, les a portées au pouvoir - il n'y a qu'à regarder cette assemblée -. Le nouveau secteur de la condition féminine, ainsi reconnue au rang de mission gouvernementale, doit permettre de poursuivre la concrétisation de leurs droits.

Cette reconnaissance est largement issue de leur engagement politique et associatif, réunissant dans l'adversité toutes les origines et toutes les sensibilités politiques. Avec ces partenaires, le gouvernement mettra en place un observatoire de la condition féminine et une stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes, en partenariat avec les missions de la femme des trois provinces et le conseil des femmes, de même que toutes les associations concernées.

Par ailleurs, le gouvernement sera plus attentif que par le passé à l'évolution de toutes les questions de société. Il rendra ainsi applicables les dispositions du pacte civil de solidarité (PACS) en Nouvelle-Calédonie au bénéfice de toutes les personnes vivant en concubinage.

Enfin, le pacte social, signé le 20 octobre 2000, entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Etat et les partenaires sociaux doit être relancé immédiatement. Il constitue un outil de paix sociale et de confiance entre les acteurs économiques et sociaux.

Le développement économique et le progrès social sont indissociablement liés. L'équilibre de ces deux éléments permet de créer des emplois, de lutter contre l'exclusion et d'améliorer ainsi les conditions de vie des plus défavorisés. La commission du dialogue social sera réunie le 7 septembre prochain pour examiner les règles de représentativité prévues par le pacte social qui seront mises en œuvre, d'ici la fin de l'année, afin de nourrir un dialogue retrouvé.

Dans ce même ordre d'idées, les procédures de conciliation prévues par le pacte social devront être instaurées, notamment le dialogue préventif obligatoire avant le déclenchement du conflit et la procédure de médiation suspensive lorsque le conflit porte atteinte aux intérêts vitaux de la Nouvelle-Calédonie.

20 % des salariés, soit près de 12 000 personnes, perçoivent le salaire minimum. Pour revaloriser les revenus les plus modestes, le gouvernement engagera avec les partenaires sociaux, des négociations en vue d'une revalorisation du SMG à 120.000 F.CFP, étalée sur une durée de 3 ans, dont la première étape devra être initiée au plus tard le 1^{er} janvier 2005.

L'emploi local est l'autre préalable pour un développement équilibré. Prévu par l'Accord de Nouméa, ce sujet doit être l'un des pivots de notre citoyenneté. Il est la finalité commune de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle, parce qu'il contribue à la cohésion sociale et au développement harmonieux de notre pays.

Avant la fin de l'année, un projet de loi du pays sera déposé pour la fonction publique. Avec la règle de la double liste de reçus, les citoyens calédoniens seront prioritaires sur les postes à pourvoir.

Pour ce qui est de l'emploi local dans le secteur privé, la première urgence pour le gouvernement est de conduire une véritable concertation entre ceux qui emploient et ceux qui sont employés. Nous souhaitons leur donner les moyens de la réflexion et de l'action, pour définir ensemble les modalités de la priorité d'embauche citoyenne, dans un délai d'un an.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement initiera la création d'un observatoire de l'emploi, des qualifications et des salaires, tant publics que privés. L'emploi local s'accompagne de garanties, en matière de formation, d'égalité de compétences, de qualification et de chances. C'est « l'emploi égal ».

Le logement social reste le socle de l'insertion des familles en difficulté. 6 000 familles, représentant 20 000 personnes, sont dans l'attente d'un logement social. Cette situation est gravement préjudiciable à la cohésion de notre société. Comment a-t-on pu en arriver là ?

D'une part, parce que les revenus des familles sont trop faibles, surtout si la famille est nombreuse. D'autre part, parce que la production de logements est insuffisante. Il faudrait doubler le rythme de construction et bâtir 1 200 logements sociaux tous les ans.

La réforme doit, donc, à la fois toucher l'offre de logement et la solvabilité de la demande. Le gouvernement trouvera les moyens d'appuyer les actions volontaristes des provinces pour ce nouvel élan impératif.

La cohésion du corps social passe toujours par le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, et en particulier, par la possibilité de bénéficier d'un bon système de soins de qualité.

Notre système de santé est bon même si l'augmentation des dépenses de soins, d'année en année, reste encore beaucoup trop élevée. Cette augmentation perdurera tant que les démarches de prévention et d'éducation sanitaire n'auront pas produit un effet concluant sur le comportement des individus. Des comportements plus équilibrés permettraient d'éviter des pathologies graves liées, par exemple, au diabète, au tabagisme, à l'alcoolisme, aux grossesses non suivies....

La prévention passe par un comportement citoyen dans la vie quotidienne. Le bilan alarmant des accidents de la route depuis le début de l'année 2004 nous démontre la nécessité de prendre rapidement des mesures pour rendre nos routes plus sûres. 38 personnes sont décédées sur nos routes durant ce premier semestre 2004, 19 pour la même période en 2003. C'est dramatique. Le congrès a créé en 2001 l'observatoire de la sécurité routière et le conseil permanent de sécurité routière. Un plan d'action de sécurité routière pour l'année 2004 avait même été élaboré. Il faut impérativement poursuivre le travail. Si la prévention est nécessaire, la répression des comportements fautifs l'est tout autant. Une étude conduite en 1998 avait fait ressortir que 98 % des accidents étaient dus au comportement humain. A l'égard des responsables des violences routières, les sanctions devront être exemplaires.

D'autre part, les pathologies liées au cancer, deuxième cause de mortalité en Nouvelle-Calédonie, sont à l'origine de 40 % des évacuations sanitaires. Plus de 500 nouveaux cas apparaissent par an et leur croissance est supérieure à 8 %. C'est la raison pour laquelle la décision de construire un centre de lutte contre le cancer a été prise.

La reconstruction du centre hospitalier Gaston Bourret est également en débat. La discussion ne porte pas sur l'opportunité puisque les crédits ont été prévus à cet effet dans les contrats de développement entre la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, mais sur les modalités de la reconstruction. Cette question sera prochainement arrêtée dès que nous disposerons des derniers chiffres sur la récente réorientation des travaux et bien sûr, l'ensemble des partenaires, notamment médicaux, sera associé.

Nous devons également nous mobiliser pour ceux qui vivent dans la dépendance au quotidien. Je parle des personnes handicapées. « Leur insertion représente une exigence civique », disait le Président de la République Jacques Chirac. Ce droit à vivre dignement est une exigence pour chaque être humain.

Les handicapés sont près de 6 000 officiellement déclarés, dont plus de 800 ont moins de 20 ans. Mais nous connaissons mal leur situation. Aussi, l'enquête statistique d'appartenance culturelle qui sera entreprise par la Nouvelle-Calédonie comprendra des questions spécifiques à leur égard.

Je pense aussi aux personnes âgées. Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, se pose la question de l'accueil dans des structures spécialisées, dont les coûts sont souvent supérieurs à la capacité de contribution des familles. La société doit assurer une réponse financière adaptée à leurs besoins réels.

Ainsi, il nous faudra réfléchir rapidement à instaurer la couverture d'un « sixième risque social », une « assurance dépendance », afin de mutualiser les moyens disponibles en faveur des personnes âgées et handicapées. Le débat doit être ouvert, tant au gouvernement qu'entre les partenaires sociaux, à la fois sur l'ampleur du dispositif et son financement.

Un développement équitable passe nécessairement par la refonte d'une fiscalité devenue parfois obsolète. Mais cette question de la fiscalité doit être abordée de manière sereine et responsable. L'impôt peut être un outil de développement et de justice sociale.

Nous devons d'abord faire face aux déficits sociaux qui nous sont légués. L'ensemble du déficit des régimes gérés par la CAFAT approche les 3 milliards. Il nous faut, donc, trouver les éléments d'un retour à l'équilibre en ce qui concerne le régime chômage, le régime accident du travail et le régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM).

Nous engagerons l'indispensable réforme du régime des retraites pour garantir sa pérennité à long terme. Je sais que les partenaires sociaux y travaillent déjà.

De même, c'est l'exigence de justice et de cohésion sociale qui implique de réformer l'impôt sur le revenu, qui a fait l'objet de remarques critiques de la Chambre Territoriale des Comptes en 2003. Le barème est resté inchangé depuis 1985, sans que les tranches aient été actualisées. À pouvoir d'achat égal, l'impôt a parfois quadruplé en 10 ans, en pesant notamment sur les classes moyennes. Il nous faut mettre en place progressivement un mécanisme d'indexation du barème et permettre la mensualisation du paiement.

L'accumulation de couches successives d'impôts, vecteurs d'incompréhension et d'abus, doit aussi être corrigée. Le gouvernement procèdera à cette simplification par l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 2007, toujours en associant les professionnels concernés. Cette taxe ne s'ajoutera pas aux taxes existantes, mais se substituera notamment aux droits sur l'importation. C'est un signe fort apporté aux entreprises, qui devrait contribuer, de manière significative, à l'amélioration de leur trésorerie et au développement de leurs investissements.

Pour aider au développement des 4 000 petites entreprises, le gouvernement instaurera une tranche réduite d'impôt sur les sociétés à 15 %, sur les 5 premiers millions de bénéfices.

Afin de financer un fonds de soutien aux petites entreprises, commerçants et artisans, selon des modalités qui, là aussi, seront discutées et définies avec les organisations professionnelles concernées, le gouvernement proposera la création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des entreprises de la grande distribution.

Le gouvernement souhaite une meilleure gestion de la défiscalisation locale pour en faire un véritable outil de développement. Au bout de 2 ans, près de 8 milliards de crédits d'impôts ont été agréés, ce qui représente presque une année de recettes d'impôts sur les sociétés. L'argent public doit être dépensé à bon escient dans l'intérêt immédiat ou futur des calédoniens. Il n'a pas vocation à se substituer à des financements privés pour des projets qui ne contribuent pas à la création d'emplois ou au rééquilibrage. Il conviendra, donc, de réviser le dispositif applicable, à la fois au niveau des avantages fiscaux consentis comme des secteurs éligibles.

Il conviendra enfin de considérer la défiscalisation métropolitaine comme un préalable à la défiscalisation locale dont l'enveloppe annuelle sera arrêtée par un vote du congrès.

Certains autres dossiers dont hérite le gouvernement restent préoccupants. Celui de l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie, l'ADANC, tout particulièrement. Le plan bâti à l'origine pour financer les deux avions Airbus A 330 est, quelque peu, non respecté. La taxe sur le fret aérien qui devait rapporter 1 milliard 800 millions de F.CFP par an pour couvrir le rachat de ces avions à l'issue de la défiscalisation ne rapporte qu'1,2 milliard et, semble-t-il en 2004, 1,4 milliard de F.CFP. En outre, les ressources de l'agence ont été mises à contribution au début de son fonctionnement pour financer les déficits d'exploitation d'AIRCALIN. Donc, la situation aujourd'hui est assez "grave". Le déficit de recettes cumulé est, à ce jour, de 2 milliards de F.CFP et il ne reste aujourd'hui qu'environ 600 millions de F.CFP en caisse au lieu de 2,6 milliards de F.CFP. Il nous faut, donc, réexaminer l'ensemble du dispositif.

Concernant enfin la question de l'Euro, le gouvernement poursuivra les études engagées sur son extension à la Nouvelle-Calédonie. Mais cette extension reste conditionnée par un consensus des forces politiques dans le cadre de l'Accord de Nouméa et par une volonté commune, souhaitée par l'Union Européenne, des trois territoires français du Pacifique d'adopter de concert la monnaie européenne.

La deuxième mandature de l'Accord de Nouméa commence sous un jour nouveau. Elle coïncide avec une alternance politique au sein de l'opinion non indépendantiste. Et il n'y a plus de majorité absolue, ni au congrès, ni au gouvernement. C'est sans doute dans la nature de l'Accord que le pouvoir ne soit plus monolithique, qu'il soit plus partagé. La solidité des institutions s'éprouve face aux difficultés. Je dirais aussi que la solidité des femmes aux hommes, c'est pareil.

Tout cela exprime un changement de perspective. Dans les institutions, l'alternance politique et l'absence de majorité sont des signes forts de pluralisme et marquent la renaissance du débat démocratique.

Tout cela exige du gouvernement une nouvelle forme de responsabilité. Nous sommes avant tout déterminés à agir dans le sens de l'intérêt général, en restant à l'écoute permanente de la société.

En effet, comment exiger des citoyens, des partenaires sociaux et des acteurs économiques ou associatifs ce que nous ne serions pas capables de mettre en œuvre, à savoir l'honnêteté, le courage, le respect de l'autre entre autres ?

Pour satisfaire à ces exigences, le gouvernement veut faire vivre la collégialité. On l'a peu noté, mais tout le monde est maintenant réuni dans le même immeuble du gouvernement, siège provisoire jusqu'à ce que l'on décide, ensemble, d'un autre lieu.

Les membres du gouvernement sont appelés à suivre les affaires de leur secteur, dans la transparence réciproque. Le règlement intérieur du gouvernement a donné « de la chair » à la mission d'animation et de contrôle que leur confère la loi.

À une hiérarchie trop pesante, nous allons substituer le dialogue, le travail et la bonne information mutuelle. Mais le dialogue n'est pas le désordre : ce gouvernement devra trancher lorsque ce sera nécessaire.

L'idée d'une « bonne gouvernance » suppose le respect des autres pouvoirs.

Le gouvernement souhaite ainsi que le congrès redevienne un lieu de débats ouverts.

Le sénat coutumier est la deuxième assemblée de la Nouvelle-Calédonie. Son rôle d'institution de la Nouvelle-Calédonie et sa légitimité doivent être affirmés. Son renouvellement en 2005 pourrait être l'occasion d'un certain nombre de réformes. C'est la société Kanak qui devra alors, principalement, choisir son mode de représentation coutumier.

Le conseil économique et social sera renouvelé en janvier 2005, dans un nouvel état d'esprit. Il doit accueillir largement les forces vives de la Nouvelle-Calédonie en prenant en compte la représentativité réelle de chaque organisation et s'ouvrir aux questions actuelles. Il doit être un véritable outil du débat.

Ce gouvernement portera aussi une attention particulière aux liens avec nos provinces, ainsi que nos communes, en favorisant chaque fois que ce sera nécessaire une approche concertée des questions qui se poseront à nous.

Je souhaite enfin que la justice administrative, judiciaire, pénale et financière participe pleinement au respect des principes de la bonne gouvernance, chaque fois qu'elle sera saisie. Dans les responsabilités qui sont les miennes, je l'alerterai autant que nécessaire.

Le lien entre le gouvernement et la population passe en particulier par l'administration. Cette dernière doit être modernisée pour un meilleur service public.

La fonction publique se doit d'être compétente, accessible, transparente.

Nous sommes déterminés à prendre les mesures en concertation avec les partenaires sociaux, pour assurer la pérennité de la caisse locale de retraite des fonctionnaires. Le 8 septembre prochain, le conseil d'administration de l'Office territorial des retraites des fonctionnaires (OTRAF) constituera un groupe de travail qui devra aboutir rapidement à de nouvelles propositions.

Je réaffirme aussi notre volonté de maintenir l'index de correction des fonctionnaires.

Les citoyens ne doivent leur respect à l'administration que parce qu'elle est au service de l'intérêt général. Nous serons particulièrement attentifs à la déontologie du service public. La neutralité de l'agent public dans l'exercice de ses fonctions, l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle intrinsèquement liées au statut de fonctionnaire devront être mieux respectées.

J'ai conscience de la dimension internationale de notre engagement pour la construction d'un pays en devenir, bien inséré dans son environnement régional.

La réunion du forum à Apia, il y a deux semaines, a constitué une première prise de contact de notre gouvernement.

Nous serons présents en septembre à Papeete à la réunion du Programme Régional Océanien de l'Environnement qui va engager un plan quinquennal de développement durable ainsi qu'à la réunion du fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique que le Président de la République a relancé.

Le gouvernement accompagnera aussi les manifestations sportives du Pacifique, les mini-jeux de Palau en 2005 et une réflexion est engagée sur l'accueil à Nouméa en 2011 des jeux du Pacifique.

En 2005, nous recevrons le comité ministériel du Forum des îles du Pacifique qui se rendra compte par lui-même de la situation en Nouvelle-Calédonie. Nous espérons voir les ministres australien et néo-zélandais des affaires étrangères en voisins en fin de cette année ou en début d'année prochaine.

Nous saurons prendre toute notre place pour que « les exécutifs des collectivités françaises du Pacifique puissent désormais devenir les interlocuteurs privilégiés » des Etats de la zone, comme l'a souhaité le Président de la République Jacques Chirac à l'occasion de la réunion France-Océanie à Papeete le 28 juillet 2003.

Vous l'avez compris, notre projet souhaite réconcilier actions et convictions dans le cœur de nos concitoyens. C'est un projet sans arrogance. Il appelle votre confiance. Il a besoin de votre soutien.

Ma conviction est que le désir de construire, qui fait de nous tous les bâtisseurs de notre propre vie et de notre propre pays, nous conduira au destin commun par les chemins que j'ai essayé de tracer avec vous.

Ce gouvernement poursuit un vrai projet de société où la quête de valeurs universelles, la liberté, l'égalité, la fraternité, le travail, la justice, s'ajoute à la préservation des valeurs profondément enracinées dans la tradition du pays. Le lien particulier à la terre, la volonté de la protéger pour nos enfants, la mémoire de l'accueil, ont donné à la Nouvelle-Calédonie ce visage particulier qui justifie notre attachement au pays. Tous, à l'échelle du temps, nous

sommes de passage. La Nouvelle-Calédonie nous a beaucoup donné ; c'est à nous de lui rendre aujourd'hui et demain.

Ce gouvernement devra être jugé sur ses actes. Il n'est pas propriétaire de ses fonctions. Au-delà des travées de notre congrès, c'est à la société calédonienne, aux calédoniens, que je demande finalement de proposer, de participer et de nous juger.

Je vous remercie de votre attention. Et je dis "Vive la Nouvelle-Calédonie, vive la République."

(Applaudissements)

M. le président. Madame la présidente, je vous remercie pour votre déclaration qui était complète. Vous avez manifestement dit juste et vrai puisqu'il y a eu quelques réactions sur les bancs mais ma foi, c'est cela la démocratie.

Nous en avons terminé. Je vais, donc, vous donner lecture de l'arrêté n° 2265-06/SGCNC-2004 du 17 août 2004 portant clôture de notre session extraordinaire :

Arrêté portant clôture de la session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment en son article 66 ;

Vu l'arrêté n° 2265-05/SGCNC-2004 du 17 août 2004 portant convocation du congrès de la Nouvelle-Calédonie en session extraordinaire,

A r r ê t e :

Art. 1^{er}. - La session extraordinaire du congrès de la Nouvelle-Calédonie ouverte le mardi 17 août 2004 à 9 heures 30 est déclarée close ce même jour à 10 heures 40.

Art. 2. - Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ainsi qu'au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie."

Nous allons nous retrouver dans une dizaine de jours pour une nouvelle session extraordinaire pour le vote du budget supplémentaire 2004.

M. Bretegnier. Madame la présidente, vous avez dit "Vive la République", mais pas Vive la France ! Il ne s'agissait pas de la République française ?

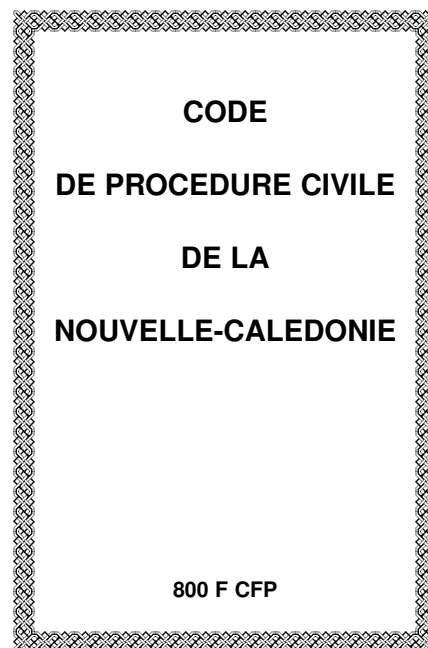
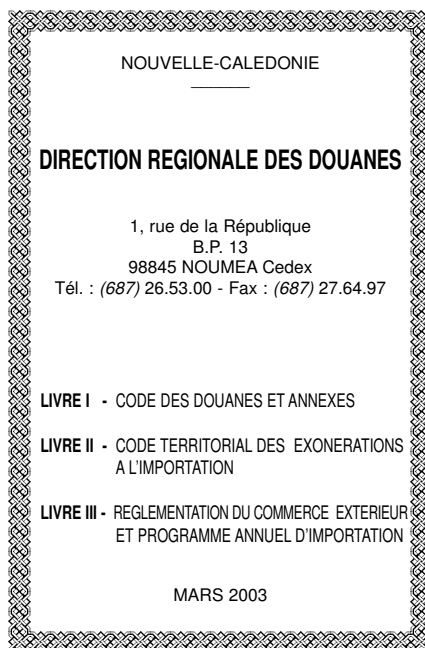
M. Leroux. Continuez comme cela, monsieur Bretegnier, la prochaine fois vous ne serez plus que quatre dans cet hémicycle.

M. le président. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre présence et la séance est levée.

La séance est levée à 10 heures 40.

*Le président du congrès
de la Nouvelle-Calédonie,
HAROLD MARTIN*

Pour la présidente du gouvernement
et par délégation
JEAN-BAPTISTE THÉVENOT
Directeur des affaires administratives et juridiques



AVIS

La direction des services fiscaux vous informe de la parution de l'édition 2004 du code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Cet ouvrage est disponible à l'imprimerie administrative - 18, avenue Paul Doumer à Nouméa, au prix de 7.000 F CFP.

Tél. : 25.60.12

AVIS

Une mise à jour de la législation douanière en Nouvelle-Calédonie applicable à compter du 1^{er} mars 2003, est disponible à :

— l'Imprimerie Administrative, Centre Administratif Jacques Iékaué, avenue Paul Doumer,

Prix mise à jour : 500 F CFP

Prix fascicule complet : 6.200 F CFP.

AVIS

Un fascicule retraçant le code de procédure civile de la Nouvelle-Calédonie est disponible à la vente à :

— l'Imprimerie Administrative, Centre Administratif Jacques Iékaué, avenue Paul Doumer, au prix de 800 F CFP.

TARIF DES ABONNEMENTS

JONC			
	3 mois	6 mois	1 an
Nouvelle-Calédonie	4.000 F CFP	6.800 F CFP	12.800 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger	11.000 F CFP	14.200 F CFP	20.400 F CFP
JONC "COMPTES RENDUS DES DEBATS DU CONGRES"			
Nouvelle-Calédonie		1.800 F CFP	3.500 F CFP
Métropole Outre-Mer Etranger		4.200 F CFP	8.500 F CFP

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion : 800 francs CFP la ligne.

Insertion de déclaration d'association : 6.000 francs CFP.

Les abonnements et sommes dues à divers titres sont **payables d'avance** au *Régisseur de la Caisse de Recettes de l'Imprimerie Administrative*.

Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du :

TRESOR PUBLIC

Compte C.C.P. NOUMEA 201-07N

Téléphone : (687) 25.60.00

Fax : (687) 25.60.21